

ÉCHOS DES DEUX RIVES

CHARLESBOURG

Gymnase ouvert

Le gymnase Nathalie-Giguère, du nom de la jeune athlète de Charlesbourg qui s'est distinguée aux Jeux olympiques de Barcelone, est maintenant ouvert aux élèves de l'école Jean-XXIII et à la population. D'un coût de 1 048 000 \$, cet équipement de la Commission scolaire des Îlets sera inauguré le 20 octobre.

LÉVIS

Opération « Péril jaune »

L'opération Péril Jaune menée par la police de Lévis pour la rentrée des classes et les semaines qui ont suivi a été profitable aux automobilistes, chauffeurs d'autobus et écoliers. Ainsi pendant la durée de l'opération, les policiers ont émis sept billets d'infraction pour feux clignotants d'autobus non respectés et trois autres billets d'infraction pour vitesse supérieure à 30 km dans une zone scolaire. En outre, 84 autobus scolaires ont été suivis par un patrouilleur et huit d'entre eux ont effectué leur parcours avec un policier à bord histoire de mesurer la sécurité des parcours. Il y a eu aussi 17 surveillances policières aux abords des écoles ainsi que 24 vérifications d'équipements à bord des autobus d'écoliers. Dans cette optique, la sécurité publique de Lévis compte répéter l'expérience au cours des prochains mois.

HONFLEUR

Mérite agricole

Les fermes Berthely, Belle-Chasse et C.M. Gagnon ont remporté les trois médailles du concours de l'Ordre du mérite agricole 1992. Des agriculteurs de tous les coins de Bellechasse ont célébré les mérites de Jean-Marie Laliberté et Céline Buteau de la Ferme Berthely (médaille d'or), de Gérard, Marc, Eric Laliberté et Rose Lacasse de la Ferme Belle-Chasse (médaille d'argent) ainsi que Claude Gagnon et Marielle Beaudoin de la Ferme C.M. Gagnon (médaille de bronze). Ainsi les frères Laliberté répétaient en 1992 l'exploit de leur père Maurice qui avait emporté une médaille d'or en 1962.

QUÉBEC

Contre une arcade

Le comité exécutif de Québec a donné mandat au Service du contentieux de la ville d'entreprendre des procédures en injonction contre le Groupe La Récréathèque inc. afin de faire cesser l'opération illégale d'une arcade au 1044 rue Saint-Jean, dans le Vieux-Québec.

CHAUDIÈRE-ETCHEMIN

Lait-école

Le ministère de l'Éducation ayant décidé de maintenir en milieu défavorisé la distribution gratuite du lait dans les écoles après l'abandon de ce programme par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, toutes les écoles préscolaires et primaires de la commission scolaire de Chaudière-Étchemin pourront en profiter durant 130 jours, soit jusqu'au 31 mai 1993. Le lait sera fourni à 9150 élèves par la Laiterie Royale de Saint-Joseph de Beauce. Le maintien de ce programme coûtera 200 000 \$.

THETFORD MINES

Expo de sculptures

Le sculpteur statuaire Bertrand Roy présente ses plus récentes oeuvres à la Maison de la culture jusqu'au 1er novembre. L'expo « En provenance du coeur » est axée sur des thèmes qui sont chers à l'artiste : l'amour et l'harmonie. Les sculptures sont réalisées dans des matériaux diversifiés comme l'albâtre, le marbre, le calcaire, la stéatite, la serpentine, le gypse, et le bois. Chaque oeuvre est accompagnée de quelques lignes qui la définissent et la situent au niveau de son processus de création. L'expo se tient en soirée du mercredi au vendredi, et durant le jour les samedi et dimanche.

Mont Grand-Fonds

Priorité aux négociations avec la CSN

Le nouveau propriétaire du Mont Grand-Fonds se donne encore quelques jours avant d'étaler sur la place publique ses projets pour la relance de ce centre de ski. « L'hiver approche rapidement. Il y a beaucoup à faire pour préparer la prochaine saison », disait-il hier matin en faisant le tour des installations qu'il vient d'acquérir.

par DENIS GAUTHIER
collaboration spéciale

À très court terme, M. Dufour s'est fixé comme objectif le renouvellement du contrat de tra-

vail des syndiqués affiliés à la CSN. « J'ai discuté avec les représentants des travailleurs. Je pense qu'on va arriver à s'entendre rapidement », assure-t-il.

Dès hier, des techniciens faisaient le tour des équipements pour évaluer leur état. « La saison est avancée, nous devons

agir rapidement pour ouvrir en même temps que les autres stations. »

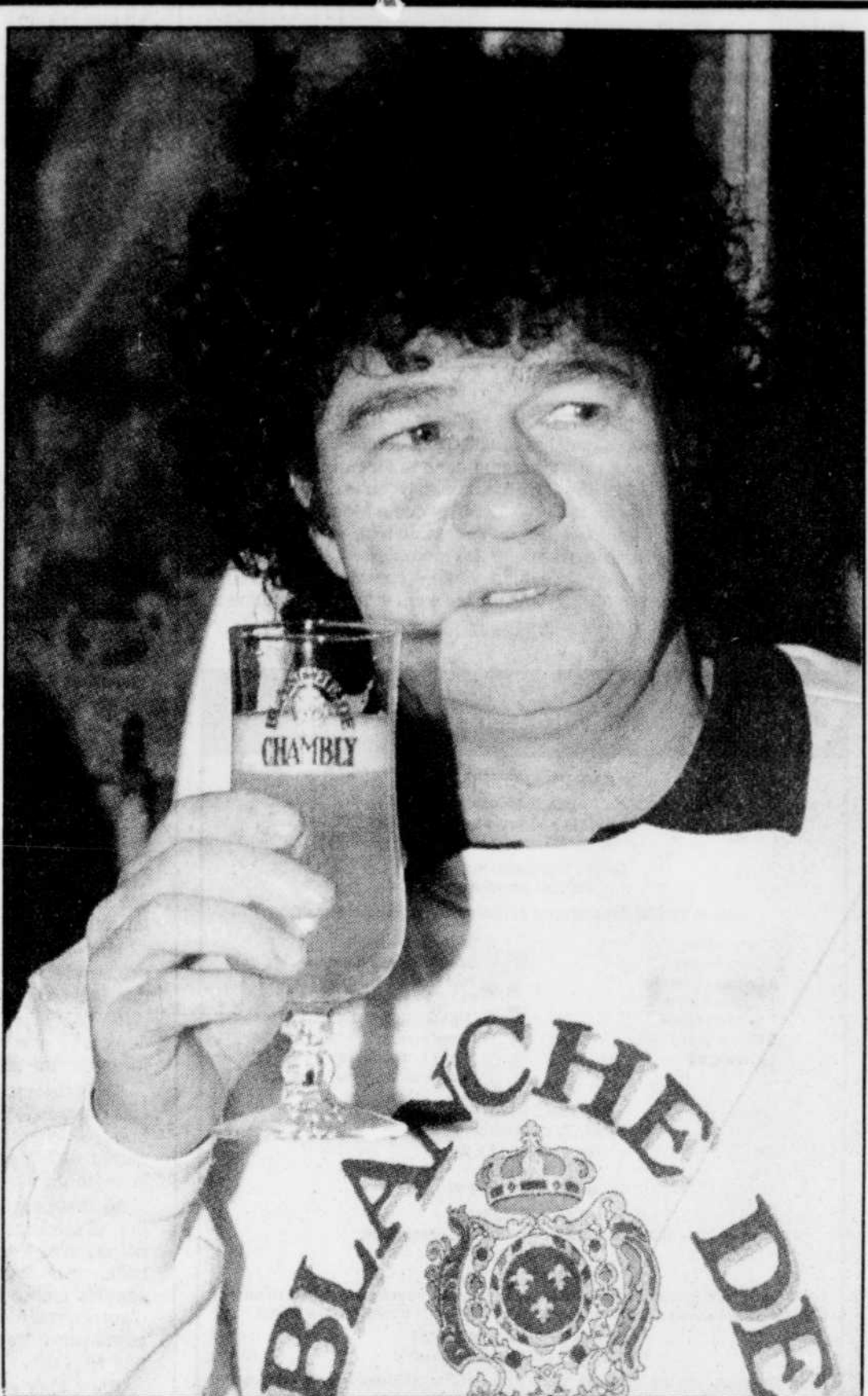
Louis Dufour veut régler les problèmes d'ordre pratique avant de se lancer dans le marketing du Grand-Fonds. Dans quelques jours, il devrait faire connaître les tarifs des abonnements de saison ainsi que la grille des activités qu'il veut mettre sur pied au cours de l'hiver.

« Grand-Fonds, c'est une belle montagne à skier mais je veux que ce soit un centre où il y a de la vie, où l'on va s'amuser », révèle le jeune propriétaire.

Dans la région, la nouvelle a été accueillie avec enthousiasme dans les milieux touris-

ques et des affaires, même si elle a coupé l'herbe sous le pied à un mouvement populaire pour faire l'achat du centre de ski. « Notre seul objectif, c'était que la montagne soit en opération cet hiver et pour les saisons à venir. Tant mieux si quelqu'un a relevé le défi », souligne-t-on à la Chambre de commerce.

Louis Dufour est le fils d'un des frères Dufour qui était propriétaire de la ferme La Poulette grise, un des plus gros abattoirs de poulets au Québec. Cela laisse supposer qu'il dispose de ressources financières pour remettre en selle le centre de ski. De plus, le jeune homme de 30 ans est un skieur émérite qui a déjà travaillé comme moniteur non seulement à Grand-Fonds, mais au Mont Sainte-Anne et à Stoneham.



Le Soleil, Ronald Lavigne

Charlebois brasseur

L'auteur-compositeur Robert Charlebois devient vice-président de la micro-brasserie Uniebroque, qui commercialise la bière « Blanche de Chambly », après une transaction par laquelle l'artiste acquiert 20 % du capital-actions et un droit de préemption qui lui permet de porter à court terme sa participation à 25 %. La compagnie s'apprête à lancer sur le marché une autre bière naturelle de type européen, cette fois-ci une forte à huit degrés d'alcool, et entend s'attaquer, dès 1993, à tout le marché du nord-est américain. En janvier prochain, la compagnie déménagera son usine de Lennoxville à Chambly, ce qui nécessitera un investissement d'un peu plus de 3 millions \$ (principalement en équipement) et permettra de doubler à 300 000 caisses par an la capacité de production.

Rimouski

Mgr Gilles Ouellet prend sa retraite

RIMOUSKI — L'archevêque du diocèse de Rimouski, Mgr Gilles Ouellet a démissionné de ses fonctions. C'est l'évêque de Gaspé, Mgr Bertrand Blanchet, qui lui succédera.

par ERNIE WELLS
collaboration spéciale

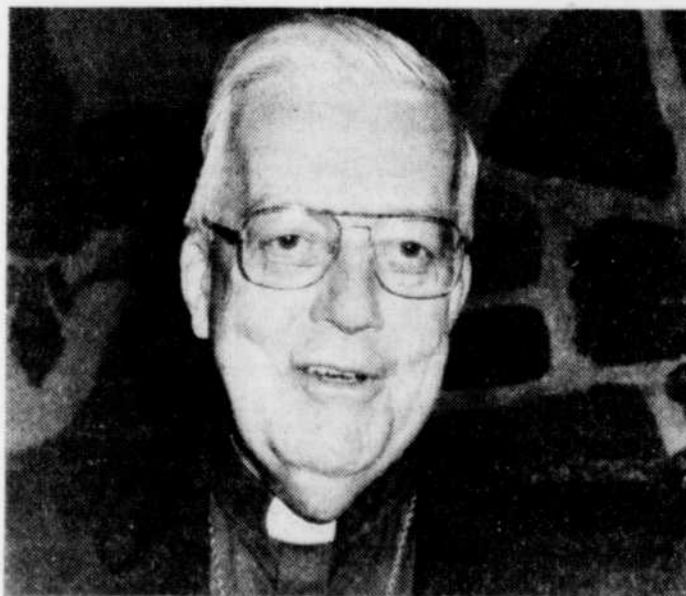
La nonciature apostolique du Canada a confirmé que le pape Jean-Paul II a confirmé le départ de Mgr Ouellet et son remplacement par Mgr Blanchet dont le successeur à Gaspé n'est toutefois pas encore connu. Des informateurs du SOLEIL laissent entendre que Mgr Ouellet démissionne de

ses fonctions parce qu'il est maintenant âgé de 70 ans et que la procédure habituelle veut que le titulaire de ces fonctions se retire à cet âge.

Après quelques semaines de vacances, Mgr Ouellet doit se retirer dans sa congrégation chez les pères des Missions étrangères, à Pont-Viau. Mgr Ouellet avait été nommé archevêque de Rimouski en mai 1973.

Mgr Bertrand Blanchet, qui devient le huitième évêque et le cinquième archevêque de Rimouski, a été nommé évêque de Gaspé le 26 octobre 1973.

Originaire de Saint-Thomas de Montmagny, né le 19 septembre 1932, Mgr Blanchet est membre de la commission épiscopale d'œcuménisme et du comité épiscopal pour le respect de la vie à la conférence des évêques du Canada. Il est aussi membre du comité exécutif et du comité épiscopal de théologie à l'assemblée des évêques du Québec.



Mgr Gilles Ouellet démissionne comme archevêque de Rimouski. Il prendra sa retraite à Pont-Viau.

PROTEGEZ LE SOLEIL
DE LA GUADELOUPE
(IL SUPPLÉMENT À VOTRE)
647-3333 1-800-463-2362

LE SOLEIL

FÉLICITATIONS M. ALI FODIL-CHÉRIF, DE CHARLESBOURG
LE SOLEIL VOUS OFFRE UNE SEMAINE POUR DEUX À LA GUADELOUPE

Construction d'un centre intégré de mécanique industrielle à Saint-Georges

SAINT-GEORGES — Par le moyen d'une offre de subvention de 10 millions \$, le ministère québécois de l'Éducation a donné le feu vert à un projet de construction à Saint-Georges d'un centre intégré de mécanique industrielle unique au Canada, destiné aux élèves de niveau secondaire de la commission scolaire Chaudière-Etchemin.

par FORTUNAT MARCOUX
LE SOLEIL

Le ministre des Approvisionnements et Services et député de Beauce-Sud, Robert Dutil, en a fait l'annonce, hier après-midi, en présence d'une centaine de personnalités de la région.

La grande particularité du projet est qu'il prévoit le maillage d'équipes d'enseignants du secondaire et du collégial, de même que la présence de gradués universitaires pour le volet de recherches ap-

pliquées. La Beauce en a hérité en raison de son tissu industriel axé sur la PME.

« Ce projet permettra à la Beauce d'accélérer l'accès à la formation professionnelle de haute technologie conformément au plan d'action sur la réussite éducative et à l'évolution des besoins en main-d'œuvre spécialisée dans un contexte nouveau de compétitivité, de libre-échange, de virage technologique, et de réorientation du tissu industriel vers des entreprises de haute valeur ajoutée », a expliqué le ministre Dutil.

Le complexe, qui sera construit sur des terrains situés entre le collège et l'école secondaire, regroupera les options de formation professionnelle orientées vers la chaîne de production des PME industrielles : mécanique industrielle, électricité d'entretien, dessin technique, soudage général, technique d'usinage, et usinage sur machines-outils à commandes numériques. Il pourra accueillir 400 élèves dès le printemps prochain. La commission scolaire prévoit l'acquisition d'équipements additionnels au coût de 1 million \$.

La commission scolaire de Chaudière-Etchemin est née du regroupement en juillet dernier de la commission scolaire régionale de la Chaudière et des cinq commissions scolaires à l'élémentaire de Saint-Joseph, de Beauceville, des Érables (Saint-Georges), de Langevin (Lac-Etchemin), et des Cèdres (Saint-Martin).

École d'imprimerie

En avant-midi, le député de

Beauce-Nord, Jean Audet, avait confirmé que le ministère avait débloqué des fonds de 1,5 million \$ pour l'intégration au complexe polyvalent Saint-François de Beauceville d'une école d'imprimerie.

Le milieu attendait cette annonce depuis quatre ans. En effet, après avoir essuyé en décembre 1987 un refus de participation du ministère à la création d'un centre d'excellence en imprimerie, la commission scolaire régionale offrait, à ses frais, dans des locaux loués, un premier cours en conduite de presses offset.

Beauceville est située au cœur d'une région qui compte 22 PME de l'imprimerie employant plus de 500 personnes.

Ces deux subventions sont incluses dans l'enveloppe de 20 millions \$ que le ministère a accordé à la grande région de Québec-Chaudière-Appalaches pour relancer l'enseignement de formation professionnelle.



Louis-Guy
LEMIEUX

L'art de « bretter »

Quatre cent mille dollars. C'est ce qu'a déjà coûté au bas mot aux contribuables de Québec l'obstination de l'administration L'Allier à vouloir construire, contre tout bon sens, le nouveau centre des congrès sur l'emplacement de l'édifice Marie-Guyart (complexe G).

En mai dernier, le maire Jean-Paul L'Allier échappait ce chiffre devant la presse locale : « Nous ne pouvons faire abstraction du fait que la ville a fait faire des études pour 400 000 \$ avant d'arriver à favoriser un centre de congrès à Marie-Guyart... »

M. L'Allier aurait pu ajouter sans risquer de se tromper que le brettage dans ce dossier fait perdre, tout le monde s'entend là-dessus, un million \$ chaque semaine à l'économie régionale. Un centre des congrès à la mesure de Québec engendrerait, en effet, des retombées estimées par les spécialistes à 50 millions \$ annuellement.

L'administration du Rassemblement populaire s'est installée à l'hôtel de ville le 5 novembre 1989. Le dossier du centre des congrès était prioritaire depuis 1987. M. L'Allier a trouvé sur son bureau de maire trois études récentes commandées par l'administration sortante aux coûts de 150 000 \$. Les firmes Cooper's & Lybrand et Laventhol & Horwath disaient déjà ce qu'il fallait faire et ne pas faire.

« Boqué », le maire L'Allier a décidé d'engager ses propres experts et a commandé des études sur son propre projet. Un relevé des études déposées devant le comité exécutif avant le 6 novembre 1991 montre que l'administration municipale n'a pas lésiné sur les moyens.

On retrouve pas moins de 15 études différentes commandées à des firmes spécialisées : Gauthier, Guité, Roy, en février 1990 : 57 475 \$; Phillips, Dean, octobre et novembre : 45 000 \$; Gauthier, Guité, Roy, novembre : 23 000 \$; université Laval, novembre : 13 000 \$; Impact Recherche, novembre : 14 650 \$; Daniel Arbour & ass., février : 15 000 \$; Piette, Audy, Bertrand, Lemieux, novembre 1990 : 46 550 \$; Cooper's Lybrand, juillet 1991 : 18 500 \$; Laventhol Horwath, septembre 1991 : 14 500 \$; etc. La valse des chiffres et des études est étourdissante. Sans compter qu'au moins trois ministères du gouvernement du Québec étudiaient au même moment le même dossier et engageaient leurs propres spécialistes.

Deux ans plus tard

Tout ce temps et tout cet argent pour en arriver à quoi ? À une partie de bras de fer entre le maire L'Allier et le ministre responsable de la région de Québec, Marc-Yvan Côté.

Les firmes de professionnels seront les dernières à s'en plaindre. Les contribuables, eux, verront forcément ces frais apparaître un jour sur leur compte de taxes. Ça va faire mal.

Fin septembre, constatant son isolement et la stérilité de son projet, M. L'Allier se disait prêt à envisager d'autres hypothèses que celle du complexe G. Deux ans et 400 000 \$ plus tard...

Le 8 octobre, le ministre Côté annonçait le retour à la case départ. C'est à Place Québec et pas ailleurs que sera construit le futur Centre des congrès de Québec.

Trois firmes d'architectes choisies par le gouvernement québécois ont trois semaines pour soumettre les plans d'un centre beau, bon, pas cher. Et que le moins « chérant » gagne. Le gouvernement a 81 M \$ à mettre dans cet équipement touristique vital pour la région. Pas une cenne de plus.

Visiblement excédé par l'entêtement de l'administration L'Allier, le ministre Côté demande à la ville de cesser de mettre des bâtons dans les roues et de suivre la parade : « Sans la nécessaire collaboration de la ville aux travaux qui marqueront les prochaines étapes du projet, le dossier risque de connaître encore d'autres retards, voire même de s'enlisier dans des contraintes administratives de toutes sortes. On n'a pas besoin de ça », martèle M. Côté.

C'est clair et net : la ville de Québec vient d'être mise sous tutelle dans l'affaire du centre des congrès. Comme à la fin des années 1960, quand le gouvernement Lesage avait mis en chantier unilatéralement la « cité parlementaire » jamais terminée ; les édifices G et H sont là pour en témoigner.



loretteville

RÈGLEMENT NUMÉRO 1260

AUX PERSONNES DOMICILIÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LORETTEVILLE AINSI QU'ÀUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE OU OCCUPANTS D'UNE PLACE D'AFFAIRES SUR CE MÊME TERRITOIRE, LE 13 OCTOBRE 1992.

Avis public est, par les présentes, donné :

- Que lors d'une assemblée tenue le 13 octobre 1992, le conseil municipal de la Ville de Loretteville a adopté le règlement 1260 intitulé "Modifiant le règlement numéro 1186 relatif au zonage - texte" de façon à permettre :
 - D'annuler l'obligation de doubler la marge latérale lors de l'agrandissement d'un bâtiment existant en marge d'une zone d'habitation de faible densité.
 - Que la hauteur maximale soit portée à 15 mètres dans les zones de classe RC.
 - Que le décroché nécessaire dans un bâtiment de plus de 45 mètres en zone RC, soit ramené à 1,5 mètres.
 - Que le pourcentage d'espace libre requis de 30% soit annulé en zone MH, au centre-ville.
 - Que le pourcentage d'enseignes sur poteau de la rue Racine soit permis en tenant compte du recul exceptionnel de certains bâtiments.
 - Que les normes d'aménagement des cases de stationnement pour les bâtiments bifamiliaux isolés détenus en copropriété soient adaptées.
 - Que soient définis les matériaux autorisés et prohibés pour la construction des murs de soutènement.
 - Que la hauteur résultante des bâtiments implantés entre des constructions existantes soit fonction des particularités architecturales des bâtiments à toits plats.
- Que les personnes domiciliées sur le territoire de la Ville de Loretteville ainsi que les propriétaires d'un immeuble ou occupants d'une place d'affaires ci-dessus visés ayant le droit d'être inscrits sur la liste référendaire le 13 octobre 1992 peuvent demander que le règlement numéro 1260, fasse l'objet d'un scrutin référendaire, selon l'article 533 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
- Que cette demande ait lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qu'à cette fin, les personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1260 auront accès à un registre tenu à leur intention le 22 octobre 1992 de 9 h à 19 h sans interruption au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, 305, rue Racine, Loretteville.
- Que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement numéro 1260 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 500 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement numéro 1260 sera approuvé par les personnes habiles à voter.
- Que toute personne habile à voter sur le règlement numéro 1260 peut le consulter au bureau du soussigné, aux heures normales de bureau et pendant les heures d'enregistrement.
- Que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 22 octobre 1992 à 19 h 05 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville.

Donné à Loretteville, ce 16 octobre 1992.

Gilles Martel, o.m.a., greffier



loretteville

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DES ZONES CONTIGÜES PE-410, MH-402, RAA-403 ET RAC-406 SITUÉES DANS LA PARTIE NORD-OUEST DE LA VILLE : UNE DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET UN CROQUIS DE CES ZONES SONT CONTENUS PLUS LOIN DANS L'AVIS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 13 octobre 1992, le Conseil a adopté le règlement numéro 1261, intitulé "Règlement numéro 1261 modifiant le règlement numéro 1186 relatif au zonage". L'objet de ce règlement est de créer la zone RA/B-431 à même les limites de la zone RA/A-401 et de permettre dans la nouvelle zone RA/B-431 l'habitation unifamiliale jumelée.
- Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de chacune de ces zones peuvent transmettre au soussigné, dans les cinq (5) jours de la publication du présent avis, une requête signée par elles en vue de participer à la procédure d'enregistrement et, le cas échéant, au scrutin référendaire sur ce règlement.
- Le nombre de signatures requis sur la requête pour que les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'une de ces zones aient le droit de participer à la procédure d'enregistrement et, le cas échéant, au scrutin référendaire sur ce règlement est de :
 - pour la zone PE-410 : 1 personne
 - pour la zone MH-402 : 1 personne
 - pour la zone RA/A-403 : 12 personnes
 - pour la zone RAC-406 : 12 personnes
- Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABLE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE D'UNE DES ZONES CONTIGÜES :

- Condition générale à remplir le 13 octobre 1992 :
 - Être soit domicilié dans la zone contigüe concernée, soit propriétaire d'un immeuble situé dans celle-ci, soit occupant d'une place d'affaires située dans celle-ci.
- Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir le 13 octobre 1992 :
 - Être majeur et de citoyenneté canadienne.
- Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'une place d'affaires :
 - Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des occupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de la place d'affaires (Note : un copropriétaire ou un occupant n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'une place d'affaires).

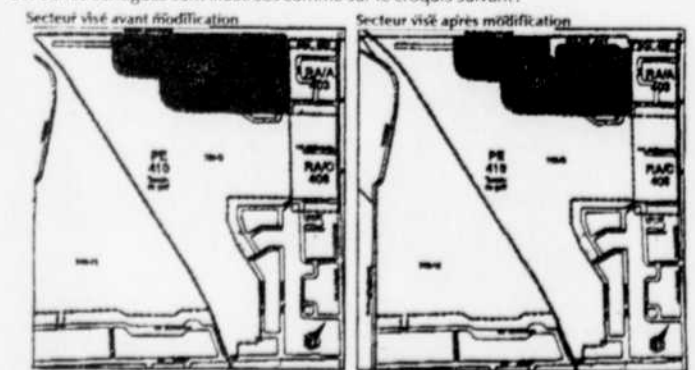
CONDITION D'EXERCICE DU DROIT D'UNE PERSONNE MORALE DE SIGNER LA REQUÊTE :

Désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 13 octobre 1992, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

Ce règlement vise la zone RA/A-401. Les zones contigües à ces zones sont les suivantes :

- PE-410 : délimitée au nord par la limite de la ville de Québec (Neufchâtel) et la limite du lot 750-C ; à l'est par la limite est du lot 750-C ; au sud par la limite sud des lots 746-12, 750-C et 756-2-1-1 ; et enfin, à l'ouest par les limites municipales de Québec et Val-Bélair.
- MH-402 : délimitée au nord par la limite de la ville de Québec ; à l'est par le boulevard Valcartier ; au sud par la limite sud du lot 761-21 ; et enfin, à l'ouest par la limite ouest du lot 761-21.
- RA/A-403 : délimitée au nord par la limite sud du lot 761-21 ; à l'est par le boulevard Valcartier ; au sud par la limite sud des lots 761-A-3 à 761-A-9 inclusivement ; et enfin, à l'ouest par la limite est du lot 750-C.
- RAC-406 : délimitée au nord par la limite sud des lots 761-A-3 à 761-A-9 inclusivement ; à l'est par le boulevard Valcartier ; au sud par la rue du Grand-Pré incluant une bande de 30 mètres ; et enfin, à l'ouest par la limite ouest des lots 761-17, 761-7, 761-5-P et 761-4-2.

Ces zones contigües sont illustrées comme sur le croquis suivant :



Donné à Loretteville, le 16 octobre 1992

Gilles Martel, o.m.a., greffier et dir. gén. adj.

En Bref

■ Témoin recherché

QUÉBEC — Le commissariat des incendies de Québec et les enquêteurs de la section des délits familiaux et économiques auraient quelques questions à poser à un homme dans la vingtaine qui dans la nuit du 1er octobre 1992, vers 2 h 30, a constaté qu'un incendie avait éclaté au 772 du chemin de la Canardière, au bar « Moment Présent ». L'homme se serait présenté à la station de taxi du 975, 8e Avenue, pour demander à la téléphoniste d'appeler les pompiers. Les enquêteurs demandent à cette personne de bien vouloir communiquer avec le responsable de la section au 691-6001 ou les soirs et fins de semaine au 691-6292.



Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

BSA.92-ME-025

pour 14 h 00 (heure locale)

le mardi 3 novembre 1992

Groupe Exploitation régionale

Région Laurentides

Vente de matériel de transport et de matériel divers (Surplus d'actif)

12 Automobiles
26 Camionnettes
4 Camions à nacelle
1 Camion à benne
7 Camions divers
5 Motoneiges
6 Remorques

Dégaugeuseuse
Scie radiale et à ruban
Tour à bois
Chargeur à batterie
Dépoussiéreur
Compresseurs
Pièces hydrauliques
Tours à bobiner; soudeuse, etc...

EXAMEN DU MATÉRIEL

Les 21, 22 et 23 octobre 1992

de 8 h 00 à 12 h 00

et

de 13 h 00 à 16 h 00

à l'endroit suivant :

- 3700, rue Bellefeuille, Trois-Rivières, Que.

(Guy Hamelin)

ADMISSIBILITÉ

Toute personne physique ou morale répondant aux conditions précisées dans le document d'appel d'offres, qui peut être obtenu gratuitement les jours d'examen du matériel.

GARANTIE DE SOUMISSION

10 % du montant total soumissionné

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une ou l'ensemble des soumissions reçues.

RENSEIGNEMENTS

Guy Hamelin

(819) 371-6258

René Cantin, Ing.

Chef de service

Achats, Contrats et Surplus d'actif



Société
québécoise
d'assainissement
des eaux

Travaux dans la ville de Lebel-sur-Quévillon

Comité d'Ungava

Appel d'offres no: 0667-40-01-41-42

Partie «A» — Travaux d'assainissement

La construction d'une station d'épuration du type «étangs aérés» comprenant : trois bassins d'aération, un bâtiment de service, un chemin d'accès, une conduite d'émissaire et divers travaux connexes.

Partie «B» — Travaux municipaux

Construction d'un local incorporé au bâtiment de service de la station d'épuration.

DOCUMENTS DISPONIBLES : SQAÉ, Service gestion des contrats, Place du Canada, 1010, de la Gauchetière Ouest, bureau 2110, Montréal (Québec) H3B 2N2. Tél. : (514) 397-0416.

PRIX : 125,00 \$ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.

De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du «Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux», publié par Les Publications du Québec (édition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

LIEUX DE CONSULTATION : Hôtel de ville de Lebel-sur-Quévillon ; Ass. de la construction de Montréal et de Québec ; ACRGTQ de Québec et de Montréal ; Ass. de la construction de l'Ouest du Québec Inc. ; Société à Montréal.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS :

Hôtel de ville de Lebel-sur-Quévillon : a/s M. Serge Woods, greffier, 500, Place Quévillon, Case Postale 430, Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0.

Le jeudi 12 novembre 1992 à 14 h 00.

GARANTIES DE SOUMISSION :

Partie «A» — Travaux d'assainissement 282 000,00 \$

Partie «B» — Travaux municipaux 1 800,00 \$

FORME : Deux chèques visés tirés sur une institution bancaire faisant affaires au Québec ou deux cautionnements de soumission.

RENSEIGNEMENTS :

Monsieur Jacques Boulet - Tél. : (418) 683-1328.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.

La Société et la Ville de Lebel-sur-Quévillon ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.

Directeur, gestion des contrats

S-16-10-92

appel d'offres

Gouvernement
du Québec

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité de revenu et de la Formation professionnelle requiert les services professionnels d'une firme afin de :

«Participer aux travaux relatifs à une nouvelle organisation du travail; identifier les événements déclencheurs, décrire le processus opérationnel, analyser la séquence des activités et suggérer des améliorations après analyse d'impacts, et ce, en conformité avec les objectifs ministériels.»

Le cahier des charges, portant le numéro CS-92-161 sera disponible pendant les heures de bureau, à partir de 9 h, le 16 octobre 1992 au :

Ministère de la Main-d'œuvre,
de la Sécurité du revenu et de
la Formation professionnelle
Monsieur Claude Carignan
Direction générale des
ressources informationnelles
425, rue St-Amable, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Tél. : 644-0572

Les soumissions devront parvenir, avec la mention prévue au cahier des charges, au plus tard le 2 novembre 1992 à 9 h, à l'adresse suivante :

Monsieur Jacques Thibault
Ministère de la Main-d'œuvre,
de la Sécurité du revenu et de
la Formation professionnelle
Direction des ressources matérielles
425, rue St-Amable, 1er étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Tél. : 644-6163

Lorsque le fournisseur compte plus de cent (100) employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnements et Services, selon laquelle il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.

L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-traitant ayant plus de cent (100) employés.

Toutes les offres de service reçues après le délai fixé seront retournées sans avoir été ouvertes. L'ouverture des offres de service se effectuera à la salle 3.105B, 3e étage, sera publique et suivra immédiatement l'heure limite fixée pour le dépôt.

Seules seront considérées aux fins des concours les personnes physiques, sociétés ou corporations ayant une place d'affaires au Québec et qui ont une expérience saine et adéquate dans le domaine concerné.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Jean Mercier
Sous-ministre par intérim

Québec

LE MONDE



En Bref

■ Sauvetage au Caire

LE CAIRE (Reuter) — Un rescapé a été retrouvé hier sous les débris d'un immeuble de 14 étages du quartier d'Héliopolis au Caire, près de quatre jours après le violent séisme qui a ébranlé la capitale égyptienne, ont annoncé les sauveteurs. La télévision du Caire a précisé que Aktham Ismail était bloqué depuis lundi dans les débris près des cadavres de sa mère et de deux autres victimes. Le dernier bilan du séisme, le plus violent de l'histoire de l'Égypte, est de 520 morts et plus de 2000 blessés.

■ Bain de sang

WATKINS GLEN, New York (Reuter) — Un forcené rendu furieux par le montant des pensions alimentaires qui lui étaient réclamées a tué hier quatre employés de l'administration à Watkins Glen, et s'est suicidé alors qu'il était sur le point d'être arrêté. John Miller, âgé de 50 ans, est entré dans l'immeuble des services sociaux de la région et est monté droit au bureau chargé de récupérer les arriérés de pensions alimentaires dues aux enfants de couples divorcés ou séparés. Cerné par la police, le forcené a déclaré avoir abattu toutes les personnes qu'il était venu tuer et s'est tiré une balle dans la tête pour éviter l'arrestation. Il est mort à l'hôpital local.

■ Cocktail coûteux

LOS ANGELES, Californie (AFP) — Un homme de 34 ans a été condamné hier à 19 ans et huit mois d'emprisonnement pour avoir lancé un cocktail Molotov contre un centre commercial provoquant un incendie qui a totalement détruit le complexe lors des violentes émeutes raciales à Los Angeles à la fin du mois d'avril, provoquées par l'annonce de l'acquiescement de quatre policiers blancs poursuivis pour le passage à tabac d'un automobiliste noir, Rodney King.

■ Fin de la grève

JÉRUSALEM (AFP) — La grève de la faim des détenus palestiniens a pris fin hier soir dans toutes les prisons israéliennes, a-t-on indiqué de sources palestiniennes. La grève observée depuis le 30 septembre par 5000 prisonniers palestiniens, avait déjà été suspendue dimanche dans presque toutes les prisons à la suite de négociations entre les comités de prisonniers et le ministre de la Police Moshe Shahal. Elle avait repris cependant pour quelques heures hier dans certains centres de détention pour protester contre la mort d'un détenu. Une autopsie a été ordonnée pour déterminer la cause de la mort du détenu.

■ Pas de solution

MOSCOU (Reuter) — Russes et Géorgiens n'ont pu se mettre d'accord sur les moyens d'arrêter l'effusion de sang en Abkhazie et sur la préparation d'un sommet entre leurs dirigeants respectifs Boris Eltsine et Edouard Chevardnadze, a annoncé hier l'agence Interfax. « Je n'ai pas l'impression que l'Abkhazie et la Géorgie ont pris la décision de régler le conflit par des méthodes politiques », a dit à la presse Andreï Kozirev, ministre russe des Affaires étrangères, après avoir rencontré son homologue géorgien Alexandre Tchikvaïdze.

■ Un sur 10

ROME (Reuter) — Près de 10 % des détenus italiens sont porteurs du virus du sida, a annoncé hier le directeur général de l'administration pénitentiaire, Niccolò Amato. Sur une population carcérale totale de 47 500 prisonniers, il s'est avéré que 4000 étaient séropositifs et que 125 autres avaient effectivement contracté la maladie, a-t-il déclaré à une commission parlementaire d'enquête sur le sida. Amato a souligné que les analyses avaient été effectuées sur la base du volontariat et qu'un dépistage obligatoire donnerait sans doute des chiffres beaucoup plus élevés.

■ Massacre

COLOMBO (Reuter) — Des séparatistes tamouls ont massacré 160 personnes, dont de nombreux enfants, hier matin lors de raids contre quatre villages du nord du Sri Lanka, a annoncé l'armée sri-lankaise. Elle précise qu'environ 150 combattants indépendantistes tamouls avaient attaqué ces villages isolés dans la région de Polonnaruwa, tuant par balles ou à l'arme blanche 141 civils, huit soldats et 11 policiers.

Les républicains écopent pour l'« affaire Clinton »

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain s'est mis dans l'embarras en accélérant une enquête sur le passé de Bill Clinton et cherche maintenant à effacer l'impression que George Bush est prêt à tout pour tenter de discréditer son rival.

Les accusations voilées selon lesquelles le candidat démocrate aurait fait disparaître des documents officiels prouvant son manque de patriotisme se sont maintenant retournées contre les républicains maintenant accusés de servir de l'appareil de l'État pour calomnier Clinton.

L'« affaire Clinton » a éclaté dans le cadre des efforts républicains pour convaincre les électeurs qu'ils ne doivent pas faire confiance à Clinton.

La presse américaine, se faisant l'écho de rumeurs selon lesquelles Clinton, opposé à la guerre du Vietnam, aurait cherché à changer de nationalité pour échapper à la conscription, avait demandé à la fin du mois de septembre accès au dossier personnel du candidat démocrate.

Le porte-parole du département d'État Richard Boucher

n'avait alors rien fait pour faire taire les rumeurs ce dossier en annonçant que le FBI avait été chargé d'enquêter sur la nature de la manipulation du dossier de Clinton.

Le Washington Post révélait ensuite que le directeur des services consulaires au département d'État, Elisabeth Tampusi, en charge des dossiers de passeports, avait personnellement appelé les consuls des États-Unis à Londres et à Oslo pour leur demander de prendre en main la recherche d'éventuels documents relatifs au passage en Europe de Clinton.

Cette intervention personnelle d'un chef de service, par ailleurs étroitement lié au parti républicain, a paru étrange à la presse mais Boucher a assuré que cet intérêt était normal. Hier, Boucher a reconnu que des fonctionnaires subalternes avaient « par erreur » cherché à accélérer la procédure.

George Bush dénonce les tentations protectionnistes

RICHMOND, Virginie (Reuter) — George Bush, toujours devancé dans les sondages par Bill Clinton à moins de trois semaines du scrutin présidentiel, a vivement dénoncé les tentations protectionnistes hier soir, lors du deuxième des trois débats télévisés avec ses adversaires Bill Clinton et Ross Perot.

« Le libre échange, voilà la réponse, pas le protectionnisme! Nous avons connu des temps difficiles économiquement et ce sont les exportations qui nous ont sauvés », a déclaré le président sortant au début de ce débat à l'Université de Richmond, en Virginie.

Quelque 70 millions de téléspectateurs ont suivi ce face-à-face, comme celui de dimanche soir à St. Louis, dans le Missouri, où Bush n'avait pas réussi à inverser la tendance face à son rival démocrate.

Clinton, également interrogé sur les relations commerciales, s'est prononcé pour plus d'exportations mais sur des « bases équitables » pour les sociétés américaines.

Perot, dont l'aisance et le franc-

parler avaient conquis l'audience dimanche soir, a déploré que les États-Unis n'aient réussi ces derniers temps qu'à créer « des millions d'emplois à l'étranger ».

« C'est une situation étrange. Il faut arrêter d'exporter des emplois », a-t-il lancé.

Faisant allusion au récent accord de libre-échange nord-américain, conclu avec le Mexique et le Canada, le milliardaire texan a dit craindre qu'il ne soit pas juste pour les États-Unis et n'aggrave le chômage.

« La première chose que je ferai, c'est d'étudier cet accord de 2000 pages pour être certain qu'il n'est pas à sens unique », a-t-il dit.

L'organisation de ce deuxième débat - un seul animateur et des questions posées par un public de

209 électeurs encore indécis - était différente de celui de Saint-Louis, où des journalistes interrogeaient les trois candidats.

Hier, les trois hommes étaient assis sur des tabourets, entourés de trois cotés par le public.

Après un quart d'heure de débat, Bush a déploré le ton « négatif » de la campagne mais a défendu le bien-fondé de ses attaques sur l'attitude de Clinton pendant la guerre du Vietnam. Ce dernier s'est également plaint de la tournure prise par la campagne, accusant par exemple les républicains - notamment le vice-président Dan Quayle mardi soir - d'avoir sciemment déformé les propositions démocrates en matière fiscale.

Par ailleurs, l'avance du candidat démocrate sur le président Bush se stabilise, d'après un sondage de la chaîne de télévision CBS et du New York Times publié hier, qui donne un avantage de 13 points au gouverneur de l'Arkansas.

Cette
saison,
montrez
vos
couleurs!

Chemise
habillée en coton
«L'homme
au col Arrow».

La coupe est ample,
son prix est
avantageux!

39⁹⁹

Choix incomplet de couleurs
selon le magasin.

Cravate en crêpe de soie
«Find Vicky». 30.00.

Rayon des vêtements pour
hommes, 228.

Achat en personne seulement.

Chez Eaton, nous ne
majorons pas les prix
pour offrir ensuite des
rabais
«extraordinaires».



EATON

Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

Transport Cabano prévoit des ventes de 180 millions \$

SAINT-LAURENT (PC) — Groupe Transport Cabano a rapporté que, durant l'exercice terminé le 25 avril 1992, son bénéfice d'exploitation était passé de 1 446 000 \$ en 1991 à 1 759 000 \$ en 1992.

Son bénéfice net a été de 1 990 000 \$, ou 15 ¢ par action, comparativement à un bénéfice de 4 028 000 \$, ou 30 ¢ par action, au terme de l'exercice précédent. Les résultats de 1991, a souligné la direction, hier, au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires, « tenaient cependant compte d'un montant de 2 769 000 \$ inscrit comme revenus non récurrents ».

Le chiffre d'affaires de Groupe Transport Cabano est passé de 145 000 000 \$ en 1991 à 129 000 000 \$ en 1992. C'était une diminution de 11 %. Durant la même période, le chiffre d'affaires global de l'industrie canadienne du transport routier enregistrerait quant à lui une baisse de 14 %.

« Compte tenu d'une économie anémique et d'une baisse des activités dans l'ensemble de l'industrie, Groupe Transport Cabano a tout lieu d'être fier de ces résultats », a noté M. J. Norman Morrison, président du conseil et chef de la direction.

Groupe Transport Cabano prévoit que son chiffre d'affaires atteindra environ 180 millions \$ sur une base an-

nuelle, en partie grâce à l'acquisition l'été dernier des opérations et des éléments d'actifs de Transport Kingsway Limitée et de Kingsway Transports inc., en Ontario, au Québec et dans le nord-est des États-Unis.

« L'acquisition de Kingsway met l'entreprise en bonne position pour profiter d'une reprise économique quand celle-ci se matérialisera », a noté M. Morrison.

De plus, le groupe a conclu une alliance stratégique avec Motorways, importante entreprise de transport routier dans l'ouest du Canada. Avec sa nouvelle filiale américaine, Kingsway Transport of America, le groupe est aussi présent dans les 19 États du nord-est des États-Unis.

Le ratio d'opération du groupe a été de 96,9 %, pour une troisième année consécutive, comparativement à 101,4 % pour l'ensemble de l'industrie canadienne. Cela signifie que l'entreprise fait un profit alors que l'ensemble de l'industrie enregistre des pertes.

La dette à long terme a diminué de près de 20 % par rapport à l'exercice précédent. Elle s'élève maintenant à 26 706 000 \$.

Des ventes de 14 milliards \$ pour les 50 plus importantes coopératives au pays

QUÉBEC — Le chiffre d'affaires des 50 plus importantes coopératives canadiennes, excluant les coopératives financières comme les caisses populaires, a atteint en 1991 14,05 milliards \$. L'augmentation de l'actif total frise les 10 % ou 446 millions \$ pour atteindre en bout de ligne 5,01 milliards \$.

par RÉJEAN LACOMBE
LE SOLEIL

Selon les données fournies par le cabinet du ministre responsable des coopératives, M. Charles Mayer, cette hausse est attribuable aux acquisitions de la Coopérative Fédérée de Québec et à un accroissement des inventaires des « pools » du blé dans les Prairies

lorsque leurs membres ont livré une récolte sans précédent aux silos-éleveurs.

Comme par les années passées, c'est la Saskatchewan Wheat Pool qui est considérée comme étant la plus importante coopérative au Canada. Elle est suivie de la Federated Co-operative Ltd, également de la Saskatchewan. La Coopérative Fédérée de Québec occupe toujours la troisième position avec

un chiffre d'affaires de 1,3 milliard \$ et un actif de 524,4 millions \$. Au total 6234 personnes travaillent à la Coop-Fédérée.

Par ailleurs, Agropur a franchi des étapes importantes parmi les plus importantes coopératives. Elle est passée en un an du neuvième rang au sixième. Son chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard \$ et son actif dépasse 369 millions \$. Cette coopérative laitière emploie 3112 personnes.

On estime au secrétariat aux coopératives que la contribution économique de ces 50 coopératives se traduit également par

l'emploi de 34 021 personnes. Il est à noter qu'en dépit des nombreux problèmes économiques qui hantent le Canada depuis quelques années, le nombre d'emplois est demeuré inchangé depuis 1990.

À la lumière de la liste des plus importantes coopératives de 1990, on constate que 45 coop se retrouvent parmi les 50 plus importantes en 1991. De plus, une vingtaine d'entre elles se sont hissées à une meilleure position au classement. Seulement cinq nouvelles coopératives sont venues, l'an dernier, s'ajouter à la liste des « top 50 ».

Quotas de pêche pour St-Pierre et Miquelon

Le gouvernement français refuse l'asphyxie économique de l'archipel

PARIS (AFP) — Le gouvernement français « ne peut accepter que soit programmée l'asphyxie économique de Saint-Pierre-et-Miquelon », a déclaré hier le ministre des Départements et Territoires d'Outre-Mer (DOM-TOM), M. Louis Le Pensec, tout en souhaitant que les négociations avec le Canada « puissent être renouées rapidement ».

« Les quantités qui nous sont imposées ne permettent pas de continuer à faire vivre une activité de pêche conséquente, Saint-Pierre-et-Miquelon se verrait ainsi privé de sa seule ressource et sa popula-

tion condamnée à un assistantat que tous refusent », a expliqué M. Le Pensec qui s'exprimait devant le Sénat, la deuxième chambre du parlement français.

Pour Louis Le Pensec, « les quantités proposées » par le Ca-

nada « étaient (...) assorties de conditions totalement inacceptables par le gouvernement français » qui souhaite que les négociations « puissent être renouées rapidement sous de meilleurs auspices ».

« Pour cela, nous n'excluons aucune possibilité notamment en matière de recours à des arbitrages internationaux afin de faire appliquer d'une manière conforme au droit les accords de 1972 », a-t-il ajouté.

Le ministre des DOM-TOM a aussi indiqué que la France venait

d'« imposer » aux navires canadiens une obligation de licence pour la pêche à la pétoncle et a adressé « un message de solidarité et d'espoir » à la population de l'archipel.

En Bref

■ Aérospatiale révisé sa production à la baisse

PARIS — Le groupe aéronautique Aérospatiale, qui détient 37,9 % d'Airbus, a annoncé, hier, la suppression de 1150 emplois en 1993 et des mesures de chômage partiel cette année et l'an prochain. « Les difficultés persistantes des compagnies aériennes et le tassement des budgets de défense conduisent la société à revoir à la baisse ses prévisions de prises de commandes sur les années 1992, 1993 et 1994 », a expliqué le groupe dans un communiqué.

■ La survie d'une entreprise peut dépendre de ses encaissements

MONTREAL — Les difficultés d'encaissement peuvent être mortelles pour une petite entreprise, surtout dans le contexte des effets persistants de la récession. Les dirigeants de PME ont donc à surveiller de très près la rapidité avec laquelle ils se font payer, selon la Banque Royale. L'institution financière vient de lancer une nouvelle brochure intitulée *La gestion de votre trésorerie* justement pour indiquer aux entrepreneurs comment éviter certains problèmes de recouvrement en plus de fournir des conseils sur le contrôle des achats et paiements.

■ Campbell fusionne deux usines ontariennes

TORONTO — Les Soupes Campbell ltée fermera son usine de Chatham pour concentrer sa production à celle de Toronto. La compagnie fait savoir dans un communiqué que cette décision créera 100 emplois à Toronto alors que l'usine de Chatham emploie 175 salariés à temps plein et 225 saisonniers.

OFFRE SPÉCIALE DU FABRICANT

Notre acheteur a effectué un achat spécial de bottes d'excursion L.A. Gear pour hommes. C'est pourquoi nous pouvons vous les offrir à prix très compétitif!

Au choix,

59⁹⁹

1. «Street Climber» de L.A. Gear.

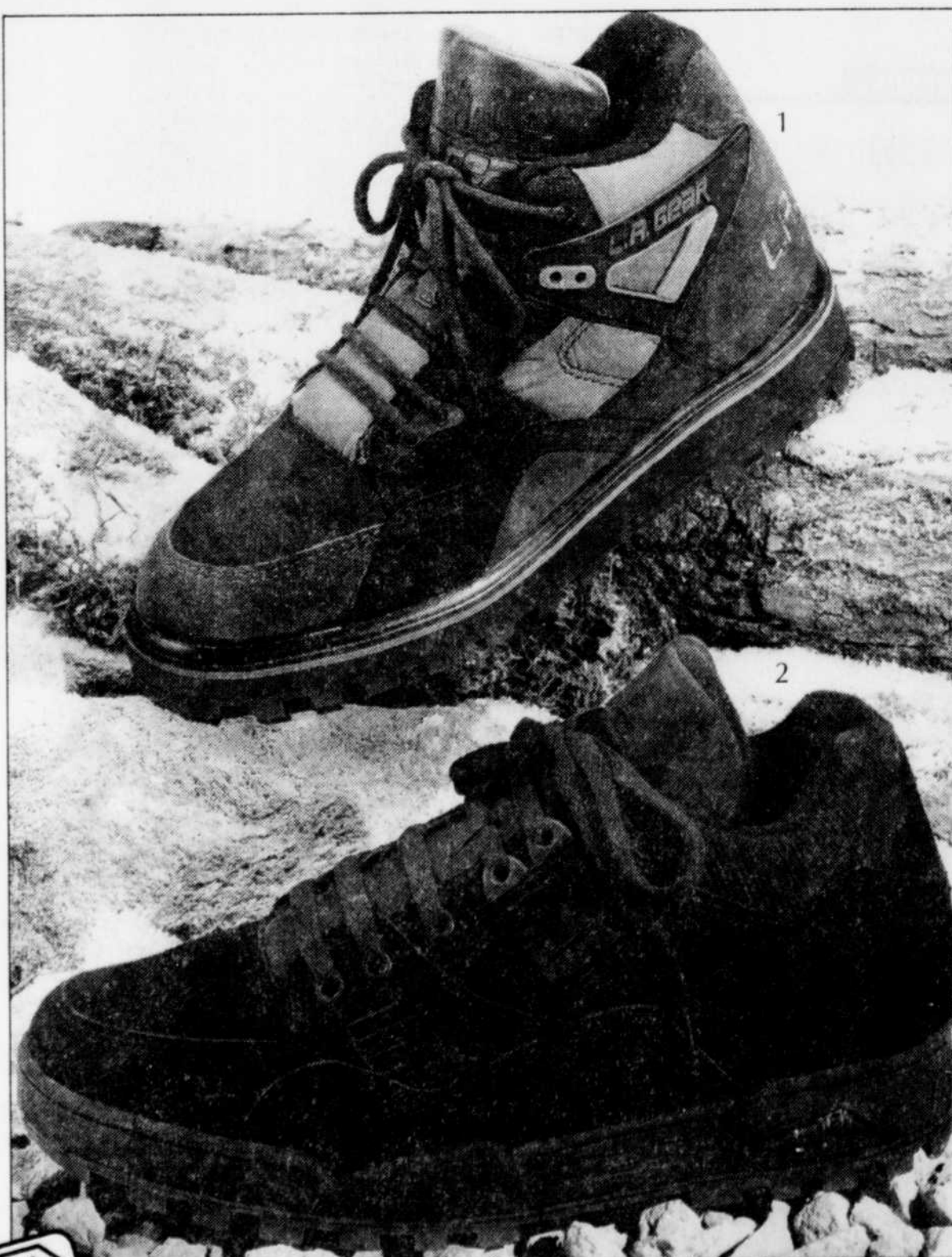
Bottillons ¾ en suède et nylon. Doublure de nylon. Marine et vert, noir et pourpre (délai d'une semaine). Pointures: 7 à 11 avec demies et 12.

2. «Landmark» de L.A. Gear.

Bottillons en suède avec doublure en nylon brossé. Oeillets renforcés. Noir. Pointures: 7½ à 11 avec demies et 12.

Choix incomplet de couleurs et de pointures selon le magasin.

Rayon des chaussures pour hommes, 237.



EATON

Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

METTEZ DU SOLEIL
DANS VOTRE QUOTIDIEN
LE SOLEIL
IL BRILLE POUR TOUT LE MONDE

LES LETTRES DE CHOI

Écoutez CHOI-98,1 FM de 7h à 8h, de midi à 13h et de 16h à 17h. Si cette lettre est mentionnée, vous aurez 98 secondes pour appeler aux studios et donner le numéro de cette page.

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:
06159520
Sinon, composez sans frais, le
1-800-563-8688
Plus de
3 500 points
offerts cette semaine dans **LE SOLEIL**
CLUB Multi points

IBM annonce une perte de 2,8 milliards \$

NEW YORK (AFP) — International Business Machines a annoncé, hier, une perte nette de 2,8 milliards \$ au troisième trimestre, largement attendue en raison d'une provision exceptionnelle de 4,43 milliards \$ pour la restructuration annoncée au début de l'année.

net de 498 millions \$ (87 c par action) contre une perte de 1,4 milliard \$ (2,46 \$ par action) pour la même période de 1991.

La provision exceptionnelle de 4,43 milliards \$ (5,02 \$ par action) avant impôt servira à payer le départ volontaire d'environ 40 000 salariés, soit deux fois plus d'employés du fabricant que les prévisions de la direction. Mais cette provision a été partiellement compensée par un changement de règle comptable chez IBM, qui a déga- gée, après impôt, une somme de 1,9 milliard \$ (3,33 \$ par action).

« Je suis déçu par notre résultat du troisième trimestre », a déclaré

le président d'IBM, John Akers, dans un communiqué. « Notre activité a été affectée par les turbulences économiques en Europe, particulièrement à la fin du trimestre, et par une faiblesse économique persistante aux États-Unis et au Japon », a-t-il poursuivi.

« Les bénéfices réalisés sur les équipements ont été affectés par la pression du marché sur les prix, particulièrement sur la gamme des ordinateurs personnels (PC), tandis que le produit de nos activités logiciel et services s'est accru et que nos coûts de production ont baissé », a ajouté M. Akers.

La perte nette (4,87 \$ par action) se compare à un bénéfice de 177 millions \$ (31 c par action action) un an plus tôt.

Le chiffre d'affaires du troisième trimestre a totalisé 14,7 milliards \$, contre 14,4 milliards \$ un an plus tôt, en hausse de 2 %.

Pour les neuf premiers mois de l'année, IBM a réalisé un bénéfice

Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code civil, que Musique Sonoprop Inc., société ayant sa principale place d'affaires en la Ville de Rimouski, province de Québec, a, le 26 août 1986, cédé et transféré à la Banque Royale du Canada toutes ses créances, dettes, droits et obligations, et toutes présentes et futures, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Rimouski le 27 août 1986, sous le numéro 262419. Daté le 14e jour d'octobre 1992.

BANQUE ROYALE DU CANADA

A RIMOUSKI

AVIS PUBLIC

Veillez prendre note que le Régime de retraite à l'intention des salariés du Centre de formation et de consultation en métiers d'art, portant le numéro de police 120771GP a pris fin le 31 décembre 1990.

Toute personne qui, sans avoir reçu le relevé de ses droits et de leur valeur, croit avoir des droits au titre de ce régime ou de la présente loi peut les faire valoir auprès de l'administrateur du régime ou de la Régie dans les 30 jours qui suivent cet avis.

L'adresse de l'administrateur du régime est le 86, côte de la Montagne, Québec, G1K 4E3 et l'adresse de la Régie est le 2635, boul. Hochelaga, Sainte-Foy (Québec) G1K 7S9.

L'administrateur,
Jean-Claude Cyr

Québec, le 13 octobre 1992.

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:
61868390
Sinon, composez sans frais, le
1-800-563-8688

Plus de
3 500 points
offerts cette semaine dans **LE SOLEIL**

CLUB Multi points

LES LETTRES DE
CHOI
H

Ecoutez CHOI-98,1 FM de 7h à 8h, de midi à 13h et de 16h à 17h. Si cette lettre est mentionnée, vous aurez 98 secondes pour appeler aux studios et donner le numéro de cette page.

loretteville **RÈGLEMENT NUMÉRO 1261**

Avis public est donné par le soussigné, Gilles Martel, greffier, que lors de l'assemblée spéciale, tenue le mardi 13 octobre 1992, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1261 modifiant le règlement numéro 1186 relatif au zonage. L'objet du règlement no 1261 est de créer la zone RA/B-431 à même les limites de la zone RA/A-401 et de permettre ainsi dans la zone RA/B-431 des habitations unifamiliales jumelées.

Le règlement numéro 1261 peut être consulté à l'Hôtel de Ville situé au 305, rue Racine, Loretteville, pendant les heures normales de bureau.

Donné à Loretteville, le 14 octobre 1992.

Gilles Martel, o.m.a.
greffier et dir. gén. adj.

avis de demande de permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assement et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être adressée à: **La Régie des permis d'alcool du Québec**, 1281, boul. Charest Ouest, Québec (Québec) G1N 2C9

Numéro de la demande	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
SALON DE BILLARD LORETTEVILLE INC.	1 bar dans centre sportif	169, St-Louis Loretteville
Salon de Billard Loretteville inc.		
169, St-Louis Loretteville		
Dossier: 999 264		
2962-4228		
QUÉBEC INC.	1 bar, changement de catégorie	2920, 1re Avenue Québec
Restaurant bistro le Grand Duc	et augmentation de capacité (modification de permis suite à une cession)	
2920, 1re Avenue Québec		
Dossier: 930 362		
TRAITEUR LE PÉMONTAIS INC.	1 restaurant pour vendre	2355, Dalton Ste-Foy
Traiteur le Piémontais inc.		
2355, Dalton Ste-Foy		
Dossier: 999 094		

Le Président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

Brunch Musical Bénéfice

Le Domaine Forget de Charlevoix tiendra son **Brunch musical** annuel au Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic, le dimanche 18 octobre 1992. Cette activité vise à recueillir des fonds pour le Domaine, reconnu pour l'excellence de son Académie de musique et pour son Festival International. M. Jean-Guy Paquet, président de Laurentienne Vie, présidera le brunch. Le prix est de 110 \$ du couvert.

Pour réservation: (418) 452-8111.

Président d'honneur
Jean-Guy Paquet
Président
Laurentienne Vie

Le Domaine Forget de Charlevoix inc.

Société d'énergie de la Baie James

PROJET LG 1 (1986)
APPEL D'OFFRES N° 1UA-693-2-01
EXPLOITATION D'UN ÉCONOMAT, D'UN CASSE-CROUTE ET D'UN BAR SALON

Date et heure limites de réception des soumissions:
Le jeudi 12 novembre 1992 à 15 h 30, heure de Montréal

Garantie de soumission: **50 000 \$**
Prix du document: **100 \$, toutes taxes incluses**

Les documents d'appel d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
SERVICE CONTRATS
19e étage
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1Z9

Le paiement des documents s'effectue par **chèque visé ou mandat** fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable. Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant leur siège social et leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent l'expérience pertinente à l'objet du contrat et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec **Susie Léveillé** au (514) 879-6700.

Jocelyne Fortin
Chef de service Contrats

GRANDS ENTREPRENEURS
partiez-vous de vos plans d'affaires

La Société d'Investissement Jeunesse offre une garantie de prêt personnel aux jeunes entrepreneurs désireux de se lancer en affaires.

Tour de la Place-Victoria
C.P. 385, bureau 2226
Montréal Qc H4Z 1J2
Tél.: (514) 875-8674
1-800-361-4371
Téléc.: (514) 875-9200

appel d'offres

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Services professionnels reliés à l'informatique

PROJET: Réalisation de la phase 2 du système des interventions en inspection et normalisation

Dans le but de compléter la réalisation du système des interventions en inspection et normalisation, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation tient un concours pour la sélection d'une firme dont le mandat sera de réaliser une partie des travaux requis dans le cadre de ce projet.

Les documents relatifs au concours peuvent être examinés et obtenus de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 moyennant des frais non remboursables de 50 \$ soit en argent, sous forme de chèque visé ou mandat-poste, à partir du 16 octobre 1992 à l'adresse suivante:

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200A, chemin Sainte-Foy, 8e étage
Québec (Québec)
G1R 4X6
À l'attention de monsieur André Roy

Les propositions devront parvenir à l'endroit ci-dessus mentionné pour le 2 novembre 1992 à 15 h, date et heure de la clôture de la réception des propositions. L'ouverture des propositions sera faite immédiatement après la période limite de réception.

Seules peuvent être considérées aux fins du concours, les personnes physiques, sociétés ou corporations ayant une place d'affaires au Québec et possédant les qualifications minimales requises.

Tout fournisseur qui compte plus de cent (100) employés devra être détenteur d'une attestation émise par le ministre des Approvisionnements et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.

L'obligation mentionnée précédemment s'applique également pour tout sous-traitant d'un montant de cent mille dollars (100 000 \$) et plus s'adressant à un sous-traitant ayant plus de cent (100) employés.

Le ministère n'est tenu d'accepter aucune des propositions reçues.

GUY JACOB
Sous-ministre

Québec

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
BSA-92-MN-011
pour 14 h 00 (heure locale)
le mardi 3 novembre 1992

Groupe Exploitation régionale
Région Manicouagan

Vente de matériel de transport et de matériel divers (Surplus d'actif)

Manic 2 Matériel électrique Outils Quincaillerie Pneus Matériel divers	Baie-Comeau 11 Automobiles 5 Automobiles familiales 9 Camionnettes de livraison 3 Camions suburbains 1 Fourgonnette 1 Camion plate-forme 1 Camion nacelle 1 Grue mobile (petibone) 1 Tracteur chenille 2 Motoneiges (2 chenilles)
--	--

EXAMEN DU MATÉRIEL
Les 26 et 27 octobre 1992
de 9 h 00 à 12 h 00
et
de 13 h 00 à 16 h 00
aux endroits suivants:
- Route 389, Manic 2, Qué. (André Cloutier)
- 1925, rue Décoste, Sept-Îles, Qué. (Ulysse Lajoie)
- 115, boul. Comeau, Baie-Comeau, Qué. (Yvon Lavoie)

ADMISSIBILITÉ
Toute personne physique ou morale répondant aux conditions précisées dans le document d'appel d'offres, qui peut être obtenu gratuitement les jours d'examen du matériel.

GARANTIE DE SOUMISSION
10 % du montant total soumissionné

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une ou l'ensemble des soumissions reçues.

RENSEIGNEMENTS
Yvon Lavoie
(418) 294-3862
René Cantin, Ing.
Chef de service
Achats, Contrats et Surplus d'actif

EN UN CLIN D'OEIL

Bond de 50,3 % du marché de la revente des maisons

OTTAWA — Une remontée des taux d'intérêt a provoqué un bond de 50,3 % du marché de la revente de maisons en septembre, comparativement au même mois, l'an dernier. L'Association canadienne de l'immeuble a révélé, hier, que les ventes de maisons existantes dans 25 des principaux secteurs au pays ont augmenté pour un quatrième mois d'affilée. En fait, la plupart des grands centres, à l'exception du Saguenay-Lac-St-Jean, ont enregistré une progression des ventes, a signalé l'association. A Toronto, les reventes ont été plus de deux fois plus nombreuses que l'année précédente.

Bénéfice de 604 491 \$ pour Industries Amisco

L'ISLET — Les Industries Amisco ltée a rapporté, hier, pour les neuf mois terminés le 29 août 1992, un bénéfice de 604 491 \$, soit un rendement de 14 c par action, comparativement à un bénéfice de 1 154 442 \$, ou 26 c par action, durant la période correspondante de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires a été de 15 985 036 \$ pour les trois premiers trimestres du présent exercice, au regard de 17 635 918 \$ pour la même période de l'an dernier, a noté la compagnie dans un communiqué. Avec un fonds de roulement de près de 7 millions \$, soit un ratio de 3,98:1, Les Industries Amisco ltée jouit d'une excellente position financière et opère sans aucun emprunt depuis mai 1991.

La CVMQ n'interviendra pas dans le dossier de Rolland

MONTREAL — La Commission des valeurs mobilières du Québec a fait savoir, hier, qu'elle avait jugé non opportun d'intervenir dans l'offre publique d'achat lancée par Cascades inc. sur toutes les actions catégorie B de Rolland inc. Certains porteurs d'actions catégorie A avaient demandé l'intervention de la CVMQ. Selon l'offre, 2,5 actions de catégorie A seront échangées contre une action de catégorie B. Par ailleurs, un plan de restructuration prévoit la cession par Cascades inc. de son usine de désencrage de Breakeyville à Rolland inc. La CVMQ estime que plusieurs mécanismes « permettront aux porteurs d'actions minoritaires de faire valoir leur point de vue et de bloquer, le cas échéant, la restructuration envisagée ».

Call-Net procède à un appel public à l'épargne

TORONTO — Call-Net Enterprises inc. est devenu, hier, le premier service téléphonique interurbain de remplacement au Canada à lancer un appel public à l'épargne. Le holding torontois, de création récente, espère retirer 30 millions \$ de sa première émission d'actions. Cette somme servira plus particulièrement à l'expansion de sa filiale de revente de services, Call-Net Telecommunications Ltd., de Toronto, et à raffermir son aventure sur le marché de l'interurbain. Call-Net est, avec la société d'État provinciale B.C. Rail Telecommunications, partenaire dans BCRL, qui a obtenu le 12 juin du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications le droit d'être active sur le marché de l'interurbain, en même temps qu'Unitel Communications inc., de Toronto.

Émission de bons du Trésor du Québec

QUÉBEC — Le ministère provincial des Finances a annoncé, hier, l'émission de 150 000 000 \$ de bons du Trésor du Québec d'une durée de 91 jours, livraison et jouissance le 15 octobre 1992. L'adjudication a été faite à un prix moyen de 98,088 \$ et à un rendement moyen de 7,82 %. La semaine dernière, l'émission avait été adjugée à un rendement moyen de 7,65 %.

Portes ouvertes à la Quinzaine des sciences

SAINTE-FOY — Le 25e anniversaire de fondation de la Station de recherches de Sainte-Foy d'Agriculture Canada sera célébré d'éclatante façon le samedi 17 octobre alors qu'elle participera à la 12e édition de la Quinzaine des sciences par l'entremise d'une invitation lancée à la population à visiter l'établissement entre 13h et 16h. Les visiteurs pourront ainsi se familiariser avec les travaux de recherches et de développement technologique menés par les différentes équipes de la station. On pourra également participer à une visite guidée des serres et des laboratoires d'une durée approximative d'une heure. On pourra voir ainsi de l'eau qui ne gèle pas à 0 °C, de la biotechnologie pour produire de nouvelles plantes, du blé spécifique pour faire du pain, des plantes utilisées pour l'alimentation des animaux, etc.

Agrandissement de la Caisse de Lac-Saint-Charles

QUÉBEC — La caisse populaire Desjardins de Lac-Saint-Charles entreprend des travaux d'agrandissement qui prendront fin en avril prochain. La superficie des locaux passera de 280 à 630 m². On apportera aussi des améliorations importantes à l'aménagement intérieur pas accélérer le service et un guichet automatique sera ajouté. Le nombre d'espaces de stationnement augmentera de 25 %.

Deutsche Lufthansa veut supprimer 400 emplois de pilotes

FRANCFORT — La compagnie aérienne Deutsche Lufthansa AG projette de supprimer en 1993 environ 400 emplois de pilotes, dans le cadre de ses efforts de réduction de coûts. Actuellement elle emploie environ 3200 pilotes. Dans une publication interne, la compagnie précise que certains de ses pilotes seront mis en chômage partiel tandis que d'autres seront mis en congé sans solde pour des durées allant jusqu'à deux ans. Elle ajoute qu'il ne lui sera pas possible d'offrir un emploi aux 412 étudiants qui suivent actuellement une formation de pilote à Breme et à Phoenix.

Pentland résilie l'acquisition d'Adidas

LONDRES — La firme britannique Pentland Group a annoncé, hier, que l'acquisition de la société allemande Bernard Tapie Finance GmbH, qui contrôle Adidas, ne sera pas menée à terme. La prise de contrôle du groupe d'équipements sportifs par Pentland, annoncée en juillet pour 400 millions \$ US, a été annulée après une analyse approfondie de BTF, Adidas et ses filiales au cours des trois derniers mois, a annoncé Pentland. BTF GmbH détient 95 % du capital d'Adidas. L'enquête a révélé des problèmes que Pentland ignorait auparavant, précise le communiqué émis par l'entreprise.

Le quart des emplois de l'auto en Allemagne sont menacés

DUSSELDORF — Les constructeurs allemands d'automobiles pourraient supprimer jusqu'à 200 000 emplois au cours des prochaines années, en raison surtout de la hausse des coûts de production dans leur pays, prévoit la Fédération de l'industrie automobile allemande. Dans un entretien publié jeudi par le quotidien économique Handelsblatt, des responsables de la fédération affirment que l'industrie automobile allemande doit réduire ses coûts de production pour rester compétitive. Actuellement, l'automobile allemande, si l'on inclut ses fournisseurs, emploie une main-d'oeuvre d'environ 765 000 personnes, soit déjà environ 15 000 de moins qu'il y a un an, précise le Handelsblatt.

L'ÉCONOMIE

COUP D'OEIL SUR LE MARCHÉ

■ Diminution du taux d'escompte

La Banque du Canada a diminué hier son taux d'escompte, après l'avoir augmenté durant les cinq semaines précédentes. Cette baisse a été de 12 points.

À 7,93 % la semaine dernière, le taux d'escompte est donc passé cette semaine à 7,81 %.

La banque avait élevé le taux d'escompte pour appuyer le dollar canadien qui subissait de sérieuses pressions à la baisse depuis le début de la campagne référendaire. Mais le dollar a réussi à faire quelques gains cette semaine.

Au cours des 12 derniers mois, le taux d'escompte a atteint son niveau le plus bas le 3 septembre 1992, à 4,93 %.

Durant la même période, c'est le 17 octobre 1991 qu'il a atteint son niveau le plus élevé, soit celui de 8,30 %.

La Banque du Canada établit le taux d'escompte toutes les semaines — le jeudi — à un quart de point de pourcentage au-dessus du rendement moyen des bons du Trésor à échéance de 90 jours. La banque vend ses obligations par adjudication aux distributeurs initiaux d'obligations négociables du gouvernement.

Le prix des métaux en livre sterling par tonne sur le marché de Londres : cuivre 1322-1323 et plomb 319-320, en dollar américain par tonne : zinc 1172-1173, aluminium 1172-1173 et nickel 6260-6270. A New York, pour livraison en novembre, le pétrole brut a gagné 25 ¢ à 22,33 \$ US le baril.

La firme Handy and Harman cotait l'argent, hier, à 4,642 \$ Can. l'once. La cote de mercredi était à 4,637 \$ Can.

LE SOLEIL

LES INDICES



NOUVELLES BRÈVES

■ Pertes de 2,5 milliards \$

BOMBAY — Les compagnies aériennes internationales devraient probablement enregistrer une perte en 1992, pour la troisième année consécutive, qui sera de près de 2,5 milliards \$, ont estimé, hier, des participants à une conférence internationale. Les 213 membres de l'ATA ont accumulé depuis 1990 des pertes de plus de 9 milliards \$. L'industrie est affectée par la récession dans les pays industrialisés, la baisse du trafic depuis la guerre du Golfe et la guerre des prix que se livrent les principales compagnies des deux côtés de l'Atlantique.

■ Achat d'Unox Meats

TORONTO — Maple Leaf Foods vient de signer une déclaration d'intention en vue de se porter acquéreur de l'actif d'Unox Meats Canada qui appartient à Unilever Canada. Unox Meats est une entreprise spécialisée dans les viandes apprêtées dont les ventes annuelles dépassent les 90 millions \$. Ses produits sont distribués sous les étiquettes Shop'sy's, Hygrade et La Belle Fermière. Elle possède une usine en Ontario. En février 1992, Maple Leaf Foods avait acheté la Vancouver Fancy Meats, une entreprise de fabrication de viandes préparées à la façon européenne. Maple Leaf Foods entend d'ailleurs se servir de la marque Overlander, très connue dans l'Ouest canadien, pour s'attaquer au marché de l'Est.

■ Rachat d'actions

QUÉBEC — La Corporation du Groupe la Laurentienne a mis sur pied un programme de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités qui vise un maximum de 2,5 % des 6,4 millions d'actions subalternes, catégorie B, soit approximativement 160 000 unités. Ce programme, qui constitue selon la société une utilisation appropriée de ses fonds, sera mis en marche à compter de lundi prochain.

■ Nouvelles débetures

MONTREAL — Trustco Desjardins a procédé à une émission de 20 millions \$ de débetures non garanties à taux rajustable qui viendront à échéance le 15 octobre 2002 mais que la société pourra racheter par anticipation le 15 octobre 1997. Les preneurs fermes sont Lévesque Beaubien Geoffrion inc. et Valeurs Mobilières Desjardins inc. Vendues en coupure de 1000 \$, les débetures porteront intérêt à 7 3/4 % pour les cinq premières années. Le taux sera par la suite révisé pour correspondre au plus élevés de deux taux : le taux minimum de 8 % ou le taux des obligations du gouvernement canadien échéant dans cinq ans, plus 1,25 %. Canadian Bond Rating Service et Dominion Bond Rating Service ont respectivement accordé la cote A et AA à ces titres.

Tembec caresse un projet d'usine de 500 millions \$ à Témiscamingue

MONTREAL — Le vice-président de Tembec, Pierre Monahan, caresse le projet de construire d'ici quelques années une nouvelle usine à Témiscamingue au coût de 500 millions \$ spécialisée dans la production d'un nouveau type de papier haut de gamme du nom de Temtation.

par FRÉDÉRIC TREMBLAY
de la Presse canadienne

Au terme d'une allocution, hier, devant les membres du Cercle finance et placement du Québec à Montréal, M. Monahan a précisé à quelques journalistes que son entreprise avait conçu une nouvelle technologie permettant de produire un papier glacé de meilleure qualité et à meilleur coût.

Ce type de papier serait essentiellement destiné aux magazines. Tembec ne fait pas actuellement ce genre de production.

« Nous pourrions commencer la construction de cette nouvelle usine lorsque notre situation financière sera meilleure. Le scénario le plus optimiste nous amène en 1995 », a fait savoir M. Monahan.

Tembec a enregistré des pertes de 20 millions \$ au cours

de son dernier exercice financier terminé le 30 septembre, sur un chiffre d'affaires de 400 millions \$.

L'année précédente, l'entreprise, qui emploie près de 2000 travailleurs, avait subi une autre perte, celle-là de 20 millions \$.

« Nous pensons que nous obtiendrons cette année (1992-93) le point mort. Les profits recommenceront, on l'espère, en 1994 et 1995 », a mentionné M. Monahan.

La nouvelle usine, qui emploierait quelque 110 travailleurs, aurait une capacité de production annuelle de 200 000 tonnes métriques.

Donohue

Par ailleurs, M. Monahan a fait savoir que Tembec n'était plus dans la course pour l'achat d'une participation dans l'usine de Donohue à Matane.

« Nous ne sommes plus dans la course. Cela ne signifie pas cependant que nous ne soyons plus intéressés », a argué le vice-président de Tembec.

Pierre Monahan affirme que l'offre faite par son entreprise était conforme à la valeur réelle de l'usine de Donohue.

Il n'est pas dans les intentions de Tembec, a fait savoir M. Monahan, de faire une nouvelle offre à Donohue.

De son côté, Donohue étudie toujours une autre proposition déposée par la compagnie sud-coréenne Chino Paper.

Compte tenu de la période difficile qui frappe actuellement l'industrie des pâtes et papiers, Tembec n'envisage, outre son projet de nouvelle usine à Témiscamingue, aucun nouveau projet d'expansion.

M. Monahan fait entre autres remarquer qu'il en aura coûté au terme de l'année 1993, 95 millions \$ à son entreprise pour se conformer aux nouvelles normes environnementales québécoises qui entreront en vigueur en 1994 et 1995.

Nouveau délai de 45 jours pour Malenfant

QUÉBEC — Raymond Malenfant a obtenu hier après-midi un nouveau délai de 45 jours — le deuxième — pour retarder le paiement du dividende promis à ses créanciers, le temps de conclure ses discussions avec Loto-Québec, entre autres.

par PIERRE ASSELIN
LE SOLEIL

De délai en délai, le feuilleton des problèmes financiers de M. Malenfant s'étirera donc sur un an et demi, puisque le début remonte au 21 juin 1991, c'est-à-dire lorsque l'homme d'affaires se placait sous la protection de la Loi pour présenter une proposition d'arrangement à ses créanciers.

M. Malenfant a d'ailleurs habitude ceux-ci à des revirements-surprises de dernière minute, et ce dernier épisode ne fait pas exception. Pas plus tard que mercredi, cette semaine, les conseillers de Malenfant affirmaient encore à des créanciers que les chèques étaient signés et prêts à partir, alors que la demande de délai était en préparation.

Trois motifs justifient le délai accordé par le juge Paul Corribeau, avec l'accord des inspecteurs qui représentent les créanciers, faut-il souligner.

Tout d'abord M. Malenfant affirme qu'il a besoin de temps pour terminer les discussions avec Loto-Québec concernant l'implantation du casino au Manoir Richelieu.

En second lieu, malgré le premier délai de 45 jours accordé pour finaliser les ententes avec les ministères du Revenu, le travail n'est pas complété et

aucune des hypothèques que le Groupe Malenfant accorde aux ministères n'est enregistrée.

Enfin, M. Malenfant veut finaliser le refinancement du complexe Raycom auprès de la Caisse de dépôt. Une porte-parole de cette institution indiquait hier que le Groupe n'a toujours pas fourni les informations demandées par la caisse, voilà déjà quelques semaines, pour compléter le dossier.

Selon les documents déjà déposés par le syndic, le Groupe Malenfant devra verser au 30 novembre quelque 2,6 millions \$ à ses créanciers ordinaires et privilégiés.

Rappelons que le 31 août dernier, les deux ministères du Revenu acceptaient de ne pas exiger le paiement de quelque 7,8 millions \$ qui leur sont dus, mais que conteste Raymond Malenfant. La Société de développement industriel et le ministère de l'Industrie des Sciences et de la Technologie avaient eux aussi accepté de reporter le paiement de quelque 3,2 millions \$.

Il faut aussi souligner que la fédération de Québec des caisses populaires Desjardins et la Caisse populaire Laurier lui ont accordé au même moment 1,8 million \$ de financement supplémentaire et que le Groupe affirmait, dès le 31 août, avoir les 2,6 millions \$ requis dans ses coffres.

Europe : baisser les taux d'intérêt

QUÉBEC — Une réduction sensible des taux d'intérêt en Europe est essentielle pour éviter une récession majeure, selon M. Jean-Pierre Babel, chef stratège des banquiers Pictet et Cie, de Genève.

par LOUIS TANGUAY
LE SOLEIL

C'est du moins l'avis exprimé, hier, par le spécialiste qui prenait la parole devant des conseillers en courtage de Québec.

Au cours d'une brève entrevue au SOLEIL, M. Babel s'est dit convaincu que cette baisse viendra, même s'il craint qu'elle ne vienne trop tard.

En fait, dit-il, elle a déjà commencé, sournoisement, comme un effritement, mais les taux restent trop élevés et il faudrait une baisse marquée. « On n'est pas encore en récession, sauf en Angleterre mais on y va ».

Au cours des dernier mois, la stratégie défensive de Pictet et Cie a été de vendre ses positions dans les obligations à haut risque par exemple. Elle a aussi vendu

une partie des obligations en écus avec échéance à plus de cinq ans et diminué sa part actions en Europe à cause de la tendance baissière.

« Nous avons gardé des obligations en francs français, malgré les pressions sur cette monnaie, mais nous gardons la dessus une couverture en deutchmarks ».

De tous les scénarios qui peuvent être envisagés au sommet de Birmingham en fin de semaine, le pire, selon M. Babel, serait de ne rien faire car cela aggraverait la crise et renforcerait les attaques contre le franc français qui reste accroché au prix d'interventions massives.

La possibilité la plus productive, selon lui, serait que simultanément la Bundesbank décide de baisser ses taux d'intérêts et que les monnaies soient modérément réalignées.



Le ministre Pierre Blais et le président d'Air Transat, M. Jean-Marc Eustache, posent devant un Lockheed L-1011.

Air Transat arrive à Québec

QUÉBEC — L'instauration par Air Transat d'une série de six vols directs par semaine de gros porteurs vers le Mexique et autres destinations soleil à l'automne et de deux vols hebdomadaires Québec-Paris dès avril prochain constitue « une nouvelle étape vers la reconnaissance du statut international de l'aéroport de Québec », selon le ministre fédéral responsable de la région de Québec, M. Pierre Blais.

par RÉAL LABERGE
LE SOLEIL

Cette décision annoncée hier par le Groupe Transat signifie, pendant la prochaine saison d'hiver, un chiffre d'affaires direct de plus de 10 millions \$, dont 3 millions \$ iront à la région de Québec en divers achats de services et autres retombées économiques. Elle implique aussi la mise en place d'un bureau d'affaires à Québec qui permettra à Vacances Air-Transat de maintenir plus de 20 emplois permanents à Québec.

Le nouveau service d'Air Transat de Québec sera assuré par trois des ses neuf gros porteurs, soit un Lockheed L-1011

de 359 sièges, un Boeing B-757 de 228 sièges et un Boeing B-727 de 170 sièges.

Fait inusité, l'annonce de transat a été faite à bord d'un Lockheed L-1011, dans les minutes qui ont suivi l'atterrissage de ce gros porteur, l'un des premiers à le faire sur la piste principale tout récemment ouverte, après d'importants travaux de réfection et d'agrandissement. Ce voyage expérimental amenait à Québec le président et chef de la direction du Groupe Transat, M. Jean-Marc Eustache.

Hier, M. Eustache a précisé que les vols internationaux d'Air Transat resteront des vols nolisés, à cadence régulière, sur-

tout les samedis, dimanches, avec certains vols les lundis, jeudis et vendredis.

Le ministre Pierre Blais a indiqué, sans donner d'évaluation, que d'autres aménagements d'accueil deviennent nécessaires à l'aéroport de Québec, en sus du programme en cours de 30 millions \$. « Parce que l'aéroport a grandi trop vite, avec un achalandage venant dix ans avant les prévisions ».

Jusqu'ici, les installations pouvaient suffire aux transporteurs aériens de 220 passagers, mais ne répondent plus aux gros porteurs de 360 personnes. M. Blais a discuté avec son collègue des Transports, M. Jean Corbeil, de la nécessité d'ajouter des aménagements d'accueil plus satisfaisants, mentionnant les carrousels, le nombre des sièges, les services douaniers actuellement incapables de recevoir autant de voyageurs.

Le taux d'inflation est à 1,3 %

OTTAWA (PC) — Le taux annuel d'inflation a atteint 1,3 % en septembre, a indiqué, hier, Statistique Canada.

Le rythme de progression des prix a été légèrement plus rapide qu'en août : une hausse de 0,1 %. Le taux annuel d'inflation fluctue entre 1,1 et 1,3 % depuis le mois de mai.

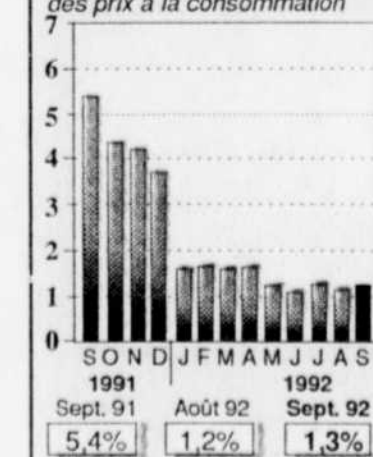
L'indice des prix à la consommation, qui utilise la base 100 d'après le niveau des prix de 1986, était de 128,3 en septembre dernier contre 126,6 pour le même mois en 1991.

Cela signifie qu'une corbeille de biens et services qui coûtait 100 \$ en 1986 coûtait 128,30 \$ le mois dernier et 126,60 \$ en septembre 1991.

Les prix de plusieurs produits ont tout de même baissé, notamment dans l'alimentation (0,4 %), surtout à cause de la chute des prix des fruits et légumes frais. Les coûts de transport ont chuté de 0,3 %, ceux de l'habillement de 0,7 % et ceux de l'habitation de 0,1 %.

Taux d'inflation

L'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation



Source: Statistique Canada

Comparaison des prix

Variations, d'une année à l'autre, de l'indice des prix à la consommation en pourcentage.

	sept.	août
SAINT-JEAN, N.B.	0,7	0,4
CHARLOTTETOWN	0,7	0,7
HALIFAX	0,7	1,2
SAINT-JEAN, N.B.	0,4	0,7
QUÉBEC	1,0	1,5
MONTREAL	1,6	1,6
OTTAWA	1,4	1,2
TORONTO	0,5	0,4
WINNIPEG	1,8	1,5
REGINA	1,3	0,9
SASKATOON	0,6	0,5
EDMONTON	1,7	1,6
CALGARY	0,6	0,6
VANCOUVER	2,9	3,2
VICTORIA	2,1	2,4

PC/LE SOLEIL

gumes frais. Les coûts de transport ont chuté de 0,3 %, ceux de l'habillement de 0,7 % et ceux de l'habitation de 0,1 %.

La plus faible augmentation des prix a été enregistrée à Saint-Jean, Nouveau-Brun-

swick, avec 0,4 %, la plus forte à Vancouver avec 2,9 %.

Par ailleurs, l'indice des prix à la consommation aux États-Unis a augmenté de 0,2 % au mois de septembre, a annoncé, hier, le département du travail.